

Notes perdues : Anna Trutt, dernière sorcière brûlée

L'état de santé d'Annie, la compagne de ma vie, me prend maintenant presque tout mon temps. Alors je n'ai plus le temps de lire. Du moins des livres de poids. Et, si je ne peux plus lire, je ne puis pas non plus écrire. Pourtant, en faisant le ménage dans mon ordinateur, je découvre un certain nombre de textes qui méritent mieux, me semble-t-il, que d'agoniser sur un disque d'ordinateur. Alors j'ai décidé de faire revivre certains d'entre eux sous le titre, un peu mystérieux, de notes perdues... Voici le premier d'entre eux.

On a beaucoup parlé, après le massacre des dessinateurs de Charlie, du chevalier de La Barre. Riss, dans une interview, disait : « *On n'en a pas fini avec l'intégrisme religieux, avec l'intolérance religieuse. Les victimes de Charlie, le 7 janvier, sont les premières victimes d'un blasphème depuis le chevalier de La Barre. La dernière personne à avoir été tuée, exécutée, en France pour un blasphème, c'était en 1766 !* ». Moi je trouve cela très bien, ce qu'il a dit, Riss. Cela montre aussi que la laïcité, la Loi de 1905, ce n'était pas, comme on le dit si souvent, pour protéger les religions dans leur diversité, mais pour nous protéger, nous, des religions ! Et c'est vrai que ce qui est arrivé à ce brave chevalier est assez horrible. Sans preuves, à part un ouvrage de Voltaire dans ses affaires, il est condamné à la question ordinaire (les brodequins, vous connaissez ?), à la question extraordinaire (à laquelle il échappe finalement), à avoir la langue tranchée (qu'on lui a laissée, généreusement), la tête coupée et le corps brûlé. Cela s'est passé à Abbeville le 1er juillet 1766, le Parlement de Paris ayant confirmé la sentence et Louis XV ayant refusé d'accorder la grâce !

Donc ce chevalier de La Barre est le dernier à avoir été exécuté pour blasphème en France et, probablement en Europe. Bien. Mais ce n'est pas une raison d'oublier notre parente, Anna Trutt, qui, elle, est la dernière à avoir été brûlée comme sorcière en Allemagne et, probablement, en Europe ! Ce qui s'est passé 15 ans plus tôt, le 24 avril 1751, à Emden, en pays de Bade, juste de l'autre côté du Rhin !

Anna Trutt était née en 1688 à Wyhl dans le Kaiserstuhl, un petit massif en plein milieu de la plaine badoise, à quelques kilomètres du Rhin, à la hauteur de Marckolsheim en Alsace, qui marque plus ou moins la limite entre Bas-Rhin et Haut-Rhin. Notre ancêtre à nous, qui est aussi l'ancêtre de tous les Trutt de France, était né un peu plus tard, vers 1710, à Brisach, en pays de Bade, avant de tomber amoureux d'une Alsacienne de Matzenheim, l'épouser en 1743, et passer le Rhin pour s'établir dans le village de son épouse. Il y a donc de grandes chances qu'Anna Trutt fasse partie de notre famille. Elle avait d'abord

épousé un certain Fridolin Thrönle à qui elle avait donné six enfants, puis lorsque celui-ci meurt, en 1742, elle épouse un certain Mathias Schnidenwind de la petite ville voisine, Endingen. Ville ou grand village, qui est entièrement détruit par un incendie le 7 mars 1751. Immédiatement elle est accusée de l'avoir provoqué. Et, effectivement, elle admet avoir fait des fumigations avec du foin et des fleurs des champs pour soulager les vaches de son étable qui semblaient malades. Mais sous la torture elle avoue n'importe quoi. Qu'elle avait fait un accord avec le diable et qu'elle se rendait souvent à des réunions de sorcières. Et que c'est par sorcellerie qu'elle avait incendié la commune. Le tribunal communal la condamne au bûcher. Et la sentence est exécutée dans la foulée ! Evidemment, quand elle est amenée à l'endroit où elle doit être mise à mort, normalement étranglée avant d'être brûlée, elle se révolte, crie, cherche à se libérer, alors on la bâillonne et la jette vivante dans le feu !

Le village était catholique. Trois ecclésiastiques mentionnent l'évènement dans leurs écrits et semblent n'avoir aucun doute sur son état de sorcière. La Faculté théologique de Fribourg aurait également donné son accord, mais on n'a pas trouvé de preuve et le délai court entre le jugement et l'exécution semble prouver que le tribunal local n'a pas dû chercher à faire confirmer son jugement par d'autres instances. La vox populi raconte qu'entre la prison et le bûcher Anna Trutt aurait encore insulté les spectateurs, rendu malade un artisan rien qu'en le dévisageant, marché sur le pied d'un autre qui n'a plus jamais pu marcher depuis, et demandé encore à parler au capitaine de la garde qu'elle a regardé dans les yeux et qui en est devenu aveugle. On raconte aussi que certaines nuits on entend encore aujourd'hui à l'endroit où se trouvait le bûcher le cri de la sorcière !

Seule une femme est révoltée par ce crime : l'Archi-Duchesse d'Autriche Marie-Thérèse (la région de Fribourg faisait encore partie de l'Autriche). Dans un arrêté de novembre 1766 elle critique les procès de sorcellerie, utilise même des mots qui font penser aux Lumières, elle qui passe pour une catholique intégriste, et exige qu'à l'avenir tout procès de ce genre doive être envoyé d'abord à Vienne pour qu'elle puisse juger du bien-fondé de l'accusation.

Aujourd'hui une plaque est apposée à la mairie de Wyhl rappelant le « cas Trutt ». Et à Endingen existe même une exposition permanente racontant le procès et la fin de la « sorcière ». Anna Trutt amuse les touristes...

Comment expliquer qu'au milieu du XVIIIème siècle une telle horreur ait encore été possible ? On peut supposer qu'Anna était une femme de caractère, venant d'un autre village, peut-être même de mauvais caractère ?

Ce qui ne serait pas tellement surprenant, les filles Trutt étant souvent des filles fortes. Je me souviens encore de ce soir où j'ai pris l'avion à l'aéroport de Kennedy, pour rentrer chez moi et ma surprise, après avoir acheté le *New York Times* (je l'ai encore : il est daté du 15 juillet 1989), de découvrir un grand titre en page de couverture : ***Advocate for Animals pleads guilty in bomb case*** et, à côté, une photo avec le nom de l'accusée : Fran Stephanie Trutt !



Associated Press

Fran Stephanie Trutt, an animal-rights advocate, who pleaded guilty to Federal charges that she possessed bombs.

Fran ou France ou Francine était un prénom assez courant dans notre famille. Ma fille s'appelle Francine et ma cousine germaine dont la mère était une Trutt et qui ressemble à la fille de la photo porte le même prénom : Francine. Fran Trutt qui était Professeur de Mathématiques et avait 34 ans au moment du procès était une grande défenderesse des animaux et ennemie de la vivisection. Elle avait posé une « pipe bomb », une bombe-tuyau, qu'elle avait remplie de clous, et qui était télécommandée, aux portes d'un laboratoire du Connecticut. Et elle a avoué en avoir deux autres bombes du même type chez elle, sous l'évier, dans son appartement du Queens. Et reconnu ne pas les avoir déclarées (car aux Etats-Unis vous pouvez avoir des bombes chez vous, ce sont des armes, voyez la Constitution, mais il faut les déclarer !). Je voulais simplement faire peur au Président de la Compagnie, M. Hirsch, pour le convaincre d'arrêter de torturer des chiens, dit-elle. Je ne sais pas si M. Hirsch a été convaincu, mais il est mort. Manque de chance. Et notre parente, encore une, a été condamnée à dix ans de prison. Aux dernières nouvelles elle a été libérée après 32 mois, le 31 mars 1991, à condition de se soumettre à une surveillance pendant trois

ans. Je ne sais pas ce qu'elle est devenue. Je suppose que la prochaine fois elle sera plus prudente quand elle s'attaquera de nouveau aux vivisecteurs !

J'avais terminé cette note écrite en janvier 2021 avec un souhait : j'aimerais bien que le 24 avril prochain on commémore dans notre famille les 270 ans de la mort de notre malheureuse parente Anna Trutt, dernière sorcière brûlée à deux pas de chez nous...

© Copyright Jean-Claude Trutt : Bloc-notes (jean-claude-trutt.com)